219C0326
FR0000121352-FS0159

22 février 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LOCINDUS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 février 2019, la société anonyme Crédit Foncier de France[1] (19 rue des Capucines, 75001 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 février 2019, les seuils de 95% du capital et des droits de vote de la société LOCINDUS et détenir 10 141 390 actions LOCINDUS représentant autant de droits de vote, soit 95,05% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions LOCINDUS dans le cadre de l'offre publique de retrait initiée par le déclarant[3].

[1] Détenue à 100% par la société anonyme BPCE.
[2] Sur la base d'un capital composé de 10 668 982 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.
[3] Cf. notamment D&I 219C0153 en date du 23 janvier 2019.